

PLAN D'ACTION EN OCCUPATION ET EN VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2020

Ministère de l'Économie et de l'Innovation

Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2018-2020
Ministère de l'Économie et de l'Innovation
Tous droits réservés
Dépôt légal — Octobre 2018
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN (PDF): 978-2-550-82497-8
© Gouvernement du Québec, 2018

PLAN D'ACTION EN OCCUPATION ET EN VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2020

Ministère de l'Économie et de l'Innovation

TABLE DES MATIÈRE

ACTIONS DU MINISTÈRE EN OCCUPATIITÉ DU TERRITOIRE	4
L'entrepreneuriat	4
Le manufacturier innovant	6
Les exportations	6
RÉPONSES AUX PRIORITÉS RÉGIONALES	7
1 — Bas-Saint-Laurent	8
2 — Saguenay–Lac-Saint-Jean	9
3 — Capitale-Nationale	12
4 — Mauricie	12
5 — Estrie	14
6 — Montréal	16
7 — Outaouais	17
8 — Abitibi-Témiscamingue	18
9 — Côte-Nord	19
10 — Nord-du-Québec	21
11 — Gaspésie	22
11 — Îles-de-la-Madeleine	23
12 — Chaudière-Appalaches	24
13 — Laval	24
14 — Lanaudière	26
15 — Laurentides	27
16 — Montérégie	28
17 — Centre-du-Québec	29
ACTIONS PRÉVUES DE DÉCENTRALISATION, DE DÉLÉGATION ET DE RÉGIONALISATION	30
CONCLUSION	30



ACTIONS DU MINISTÈRE EN OCCUPATION ET EN VITALITÉ DU TERRITOIRE

Le Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a pour mission de soutenir la croissance des entreprises, l'entrepreneuriat, la science, l'innovation ainsi que l'exportation et l'investissement. Il coordonne l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie numérique du Québec. Il conseille également le gouvernement en vue de favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

Pour réaliser sa mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- administration des sommes qui lui sont confiées afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;
- appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises);
- conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, de stratégies de développement et de programmes d'aide;
- coordination des interventions gouvernementales relatives au développement du numérique;
- coordination gouvernementale des mesures d'allègement réglementaire;
- délivrance d'attestations et de certificats relatifs aux crédits d'impôt et aux congés fiscaux sous sa responsabilité, et administration de lois;
- élaboration d'offres intégrées et coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs;
- harmonisation des actions gouvernementales en matière de développement économique,

de recherche, de science, de technologie et d'innovation;

- offre de service aux entreprises sous forme d'accompagnement-conseil et de soutien au développement de leurs activités commerciales;
- orientation et coordination de la prospection d'investissements, de l'expansion des marchés et de la concrétisation des activités qui en découlent;
- promotion à l'étranger des produits et services québécois;
- promotion des intérêts du Québec lors de la négociation de tout accord national ou international qui concerne le commerce.

Les actions du Ministère en matière d'occupation et de vitalité des territoires s'inscrivent dans la vision économique du gouvernement, laquelle repose sur trois piliers : **l'entrepreneuriat, le manufacturier innovant et les exportations**. Ces actions permettent d'appuyer, avec la collaboration des directions régionales du Ministère, la mise en œuvre des priorités qui ont été définies par les territoires.

L'ENTREPRENEURIAT

Le Ministère travaille principalement avec les entrepreneurs et les entreprises, de même qu'avec des partenaires qui gravitent autour des milieux économiques, sociaux, culturels et technologiques, ou de la chaîne de l'innovation. Les entreprises, qu'elles soient privées ou qu'elles relèvent de l'économie collective, contribuent à l'atteinte des objectifs définis par les différents territoires et par le Ministère en fournissant de l'emploi et en répondant aux besoins, matériels ou autres, des communautés de toutes les régions du Québec. Elles sont à la recherche de conditions favorables à leur développement. Le phénomène de l'entrepreneuriat est intimement lié à la création et à l'expansion d'entreprises, et est de plus en plus considéré comme un véritable moteur de la croissance économique des régions.

À des degrés divers, toutes les régions ont établi des priorités liées à l'entrepreneuriat et aux entreprises. De façon générale, elles souhaitent favoriser la relève entrepreneuriale et le transfert d'entreprises. Elles considèrent également qu'une attention particulière doit être portée aux jeunes et aux femmes. L'accompagnement et le soutien des entrepreneurs, sur le plan financier ou technique, dans leur capacité d'innovation et de compétitivité, figurent aussi parmi les priorités des intervenants régionaux. En outre, ceux-ci insistent sur l'appui qui peut leur être offert, notamment en matière de mise en marché, de commerce en ligne et de virage technologique. Mentionnons par ailleurs un fort intérêt de plusieurs régions à l'égard du soutien aux initiatives et au développement de l'entrepreneuriat collectif.

Pour répondre à ces priorités, le Ministère poursuivra son action en région par l'entremise de ses directions régionales. Il poursuivra aussi la mise en œuvre de l'Accompagnement-conseil stratégique^{MC} sur tout le territoire québécois, service visant à intervenir auprès d'entreprises qui font face à des difficultés ou à des défis particuliers. De plus, il entend maintenir son appui financier aux entreprises manufacturières innovantes grâce aux programmes Audit industrie 4.0, ESSOR, Créativité Québec et PME en action.

Notons par ailleurs que, depuis 2010, des Tables d'action en entrepreneuriat (TAE) ont été mises en place dans toutes les régions du Québec. Présidées par des gens d'affaires engagés, elles dynamisent la culture entrepreneuriale en contribuant à la concertation des acteurs économiques.

Le Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat (PAGE), qui a été dévoilé dernièrement, contribuera, par l'entremise de 34 mesures ciblées, à l'essor et à la réussite d'un plus grand nombre d'entrepreneurs pour assurer la croissance économique du Québec aujourd'hui et dans les années à venir. On y trouve des mesures concrètes quant à la sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat, à la reconnaissance de l'apport de l'entrepreneuriat jeunesse, de l'entrepreneuriat féminin et de l'entrepreneuriat issu de la diversité ainsi qu'à la relève et au transfert d'entreprises.

Le Centre de transfert d'entreprise du Québec (CTEQ) dispose de ressources spécialisées dans la reprise collective lui permettant d'accompagner les cédants et les repreneurs. De plus, deux programmes d'appui à la

reprise collective (un programme de subvention pour des expertises liées au transfert et un fonds de 50 M\$ en prêt visant à créer un effet de levier pour le financement de reprises d'entreprises) permettront de soutenir les régions dans cette priorité.

Ce plan d'action prévoit également des mesures pour stimuler l'entrepreneuriat et l'innovation dans tous les territoires. Le MEI a dévoilé, le 5 février 2018, la mesure 4 du Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat – Mise en œuvre d'un réseau des pôles régionaux d'innovation. Un appel de projets visant la mise en place de 18 pôles régionaux d'innovation a été lancé. Ceux-ci permettront d'orienter les entrepreneurs vers des services spécialisés d'accompagnement. Ces pôles pourront également leur offrir de tels services lors du démarrage ou de la croissance de leur entreprise, ou lors d'un processus d'innovation. De plus, ils pourront aider ces entrepreneurs à saisir une occasion d'affaires rapidement, de concert avec les partenaires existants de la région. Le MEI financera le fonctionnement de ces pôles sur quatre ans, pour un maximum de 400 000 \$ annuellement.

Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en économie sociale (PAGES) 2015-2020, le MEI soutient financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ) pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif. Les pôles des différentes régions et le point de service régional de la CDRQ pourront donc, en collaboration avec la direction régionale du MEI, aider les territoires dans la mise en œuvre de cette priorité, qui a été définie à plusieurs reprises. De plus, un appel de projets sera lancé, à l'automne 2018, dans le cadre du Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC), afin de soutenir les entreprises d'économie sociale dans leurs projets immobiliers.

Le MEI appuie également des démarches collectives afin de solidifier les bases économiques de nos territoires. La démarche ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement), laquelle est présente dans quinze régions du Québec (exceptions : Montréal et Laval) et vise à dynamiser l'économie, s'appuie sur les forces régionales, la mobilisation et le dynamisme des gens d'affaires en région ainsi que sur la recherche de l'excellence dans les secteurs clés du Québec. Elle compte 35 créneaux et pôles d'excellence.

Dans la même lignée, l'élaboration des plans de développement des zones industrialo-portuaires



(zones IP), qui sont présentes dans dix régions, se fait en concertation avec les intervenants locaux et régionaux. Le gouvernement finance jusqu'à 70 % des dépenses associées à la réalisation de ces plans de développement, et ce, jusqu'à concurrence de 125 000 \$. Quant aux directions régionales, elles coordonnent et soutiennent la réalisation des travaux des comités locaux.

LE MANUFACTURIER INNOVANT

L'innovation est au cœur des priorités de développement de l'ensemble des territoires. Le programme Innovation de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI) 2017-2022 couvre l'ensemble de la chaîne d'innovation, et ce, de la recherche et développement à la commercialisation. Plusieurs mesures y sont prévues pour soutenir les entreprises.

Dans cette stratégie, 50 M\$ sont prévus pour offrir à des étudiants des stages d'innovation en entreprise. Le programme Startup Québec, qui en est issu, prévoit une série d'appels de projets appuyant les incubateurs, les accélérateurs d'entreprises et les centres d'entrepreneuriat universitaire.

Le Programme de soutien aux organismes facilite quant à lui le maillage entre les entreprises et leur permet d'avoir accès à des services de recherche et d'innovation à coût abordable. À ce titre, il soutient notamment 49 centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), situés sur l'ensemble du territoire, et 9 regroupements sectoriels de recherche industrielle (RSRI). Grâce à cet écosystème, l'ensemble des créneaux avant-gardistes et stratégiques bénéficient d'un appui en recherche et en innovation. Chaque année, plus de 4 000 entreprises peuvent compter sur le soutien des CCTT et près de 600 sur celui des RSRI.

Le terme numérique réfère tant à la dimension des infrastructures permettant l'accès à Internet haut débit et à la téléphonie mobile qu'à celle de l'usage des technologies numériques. Il englobe ainsi un ensemble de moyens auxquels il est possible de recourir pour impulser et optimiser le développement sous tous ses aspects. Toutes les régions ont placé le numérique, à différents

degrés, au nombre de leurs priorités. Plusieurs d'entre elles considèrent l'accès à Internet haut débit

et l'amélioration de la desserte en matière de téléphonie mobile comme essentiels à leur développement et au virage numérique de leurs communautés. Pour ces mêmes régions, le déploiement d'infrastructures permettant l'accès à Internet haut débit et à la téléphonie mobile doit être rapidement terminé afin de répondre aux besoins actuels.

Le Plan d'action en économie numérique (PAEN) prévoit de nombreuses mesures pour accompagner les entreprises dans le domaine du numérique, notamment les entreprises appartenant à des secteurs structurants ou émergents. La Stratégie numérique du Québec, dont il découle, assure la cohérence de l'ensemble des actions gouvernementales liées au numérique. Elle agit notamment en atténuant les barrières pour que les entreprises puissent saisir les occasions qu'offrent les technologies numériques et pour créer davantage de richesse et de valeur pour tous.

Le programme Québec branché, lancé dans le cadre du Plan d'action en économie numérique et reconduit dans le cadre de la Stratégie numérique du Québec, prévoit un investissement majeur du MEI dans les infrastructures permettant l'accès à Internet haut débit (IHD) dans les communautés rurales de toutes les régions du Québec.

Le MEI continuera également à appuyer les entreprises par la mise en place de différents programmes et mesures sur l'ensemble du territoire québécois tels que le soutien au manufacturier innovant et le programme Audit industrie 4.0, qui vise à augmenter le nombre d'entreprises manufacturières québécoises qui entreprennent le virage numérique, en réalisant un diagnostic et un plan numérique lié à l'industrie 4.0.

LES EXPORTATIONS

Export Québec, une unité du MEI, appuie les entreprises québécoises, notamment celles du Bas-Saint-Laurent, dans leurs démarches à l'international. Elle offre des services-conseils qui permettent, entre autres, aux entreprises d'obtenir des informations stratégiques et personnalisées provenant directement du pays ciblé ou encore de banques de données spécialisées. Export Québec peut aussi fournir à ces entreprises des références ou des relations à l'étranger. Finalement, cette unité organise des activités telles que des missions et des accueils d'acheteurs ayant pour but de favoriser l'internationalisation des entreprises et leur intégration aux chaînes de valeur mondiales.

En outre, le gouvernement a lancé la Stratégie québécoise de l'exportation 2016- 2020, qui inclut une série de mesures de soutien à l'exportation pour les entreprises de toutes les régions du Québec. Cette stratégie prévoit également, par le Programme Exportation (PEX), un financement non remboursable aux entreprises québécoises pour la réalisation de projets axés sur le développement de leurs marchés hors Québec. Le traitement des demandes des entreprises souhaitant adhérer à ce programme est principalement réalisé par les directions régionales du MEI.

Afin de soutenir de façon plus ciblée le secteur des produits du bois dans le contexte du conflit du bois d'œuvre, le MEI a mis en place un volet spécial du Programme Exportation (PEX) qui permet de traiter rapidement les demandes des entreprises du secteur portant exclusivement sur les déplacements à l'étranger et visant le développement de leurs marchés hors Québec. Le MEI apporte également un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les Organismes régionaux de promotion des exportations (ORPEX), qui ont pour mandat de sensibiliser, de former et de préparer à l'exportation les entreprises de leur région.

RÉPONSES AUX PRIORITÉS RÉGIONALES

Le MEI a analysé l'ensemble des priorités définies par les régions du Québec de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires décrites ci-dessus, le Ministère propose des réponses spécifiques aux priorités de chaque région qui sont en lien avec sa mission. Ces réponses sont présentées aux pages suivantes¹. Il convient de noter que ces nombreuses mesures liées à l'occupation et à la vitalité des territoires n'ont pas été systématiquement répétées de région en région et de priorité en priorité.

Le MEI veillera, au cours des deux prochaines années, à les clarifier, à les bonifier – le cas échéant – et à faciliter leur mise en œuvre. Il y parviendra notamment avec l'appui de ses directions régionales et la collaboration des conférences administratives régionales (CAR), des ministères et organismes du gouvernement québécois ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

1. La numérotation des priorités respecte la même nomenclature utilisée dans cette Stratégie.

1 – BAS-SAINT-LAURENT

Priorité

1 — Agir pour l'attractivité de la région

Poursuivre les efforts visant à mieux faire connaître le Bas-Saint-Laurent comme endroit pour vivre, étudier, travailler et investir.

Réponse

- En lien avec cette priorité, le MEI appuie dans la région trois créneaux d'excellence de la démarche ACCORD, soit les créneaux Écoconstruction, Tourbe et agroenvironnement, et Ressources, sciences et technologies marines. Cette démarche s'appuie sur les forces régionales, sur la mobilisation et sur le dynamisme des gens d'affaires en région ainsi que sur la recherche de l'excellence dans les secteurs clés du Québec.
- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

Priorité

4 — Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés

Accroître les retombées économiques locales liées aux richesses naturelles, intellectuelles et culturelles, et améliorer la mise en marché des produits et services.

Améliorer la mise en marché des produits et services bas-laurentiens.

Accroître la compétitivité ainsi que la responsabilité environnementale et sociale en privilégiant le recours à l'offre de service des nombreux centres d'expertise de la région.

Valoriser le potentiel humain bas-laurentien et sa contribution à l'économie régionale.

Réponse

- Afin de soutenir de façon plus ciblée le secteur des produits du bois dans le contexte du conflit du bois d'œuvre, le MEI a mis en place un volet spécial du Programme Exportation (PEX), qui permet de traiter rapidement les demandes des entreprises du secteur portant exclusivement sur les déplacements à l'étranger et visant le développement de leurs marchés hors Québec.
- Le MEI apporte également un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX. Ainsi, Innov & Export PME a pour mandat de sensibiliser, de former et de préparer à l'exportation les entreprises de la région.
- Dans le cadre du PAGES 2015-2020, le MEI soutient financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif. Le Pôle d'économie sociale du Bas-Saint-Laurent et le point de service régional de la CDRQ pourront donc, en collaboration avec la direction régionale du MEI, aider la région dans cette priorité.
- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

Priorité

6 — Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables

Assurer la croissance des secteurs caractéristiques du territoire tels que l'agriculture, la forêt, le maritime, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables par des filières porteuses.

Tirer profit de la position géographique de la région, située aux abords du Saint-Laurent, pour devenir une référence dans le domaine de l'eau.

Réponse

- En lien avec cette priorité, le MEI appuie dans la région trois créneaux d'excellence de la démarche ACCORD, soit les créneaux Écoconstruction, Tourbe et agroenvironnement, et Ressources, sciences et technologies marines.
- L'élaboration des plans de développement des zones industrialo-portuaires (zones IP) de Rimouski et de Matane se fait en concertation avec les intervenants régionaux. Le gouvernement finance jusqu'à 70 % des dépenses associées à la réalisation de ces plans de développement, et ce, jusqu'à concurrence

de 125 000 \$. La direction régionale coordonne et soutient la réalisation des travaux des comités locaux.

- Le MEI est également représenté à la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent et accompagne, en ce sens, la réalisation de projets régionaux.
- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

2 – SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Priorité

1 — Agriculture et agroalimentaire – Diversifier les productions et la transformation pour établir de nouveaux marchés et créneaux; Soutenir l'innovation, la recherche et le développement; Soutenir les efforts de commercialisation des produits de la région

Poursuivre les efforts visant à mieux faire connaître le Bas-Saint-Laurent comme endroit pour vivre, étudier, travailler et investir.

Réponse

- Des groupes de travail ont été formés afin de déterminer des priorités à la suite du Sommet économique régional 2015. Afin que ses démarches s'inscrivent en cohérence avec les travaux de ce sommet, le MEI poursuivra, en collaboration avec la Conférence administrative régionale (CAR), la mise en œuvre des priorités qui y ont été définies et qui sont sous sa responsabilité.
- Par ailleurs, le MEI apporte un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX. Ainsi, SERDEX International a pour

mandat de sensibiliser, de former et de préparer à l'exportation les entreprises de la région.

- En lien avec cette priorité, le MEI appuie dans la région un créneau d'excellence de la démarche ACCORD, soit le créneau AgroBoréal.

Priorité

2 — Premières Nations — S'assurer que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, l'entité administrative et politique des Pekuakamiulnuatsh, soit un intervenant prioritaire dans tous les projets d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles au Saguenay-Lac-Saint-Jean; Renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région

Réponse

- Des groupes de travail ont été formés afin de déterminer des priorités à la suite du Sommet économique régional 2015. Afin que ses démarches s'inscrivent en cohérence avec les travaux de ce sommet, le MEI poursuivra, en collaboration avec la Conférence administrative régionale (CAR), la mise



en œuvre des priorités qui y ont été définies et qui sont sous sa responsabilité.

- Le MEI participera également à la promotion du Guide des bonnes pratiques pour la mise en place de partenariats d'affaires durables entre la communauté innue et le milieu régional.

Priorité

3 — Aluminium — Assurer la pérennité et le développement des projets majeurs; mettre en place les conditions favorables aux projets de deuxième et troisième transformation de l'aluminium et à la croissance des équipementiers; soutenir les activités de recherche et de développement

Réponse

- Des groupes de travail ont été formés afin de déterminer des priorités à la suite du Sommet économique régional 2015. Afin que ses démarches s'inscrivent en cohérence avec les travaux de ce sommet, le MEI poursuivra, en collaboration avec la Conférence administrative régionale (CAR), la mise en œuvre des priorités qui y ont été définies et qui sont sous sa responsabilité.
- Par ailleurs, la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025 vise la croissance et le rayonnement de cette filière industrielle au Québec et à l'international. La Stratégie vise principalement à doubler la transformation d'aluminium sur dix ans ainsi qu'à faire en sorte que les équipementiers et fournisseurs spécialisés du Québec réalisent d'importantes percées sur les marchés d'exportation et qu'ils soient pleinement intégrés aux chaînes de valeur mondiales. Plusieurs mesures ont pour objectifs de mettre en place un environnement favorable à la transformation de l'aluminium, de renforcer l'ensemble de la filière québécoise et d'assurer la compétitivité de l'industrie.
- En lien avec cette priorité, le MEI appuie dans la région un créneau d'excellence de la démarche ACCORD, soit le créneau Transformation de l'aluminium.
- Par ailleurs, le MEI apporte un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment

les ORPEX. Ainsi, SERDEX International a pour mandat de sensibiliser, de former et de préparer à l'exportation les entreprises de la région.

Priorité

5 — Relancer l'industrie de la fourrure nordique

Réponse

- Des groupes de travail ont été formés afin de déterminer des priorités à la suite du Sommet économique régional 2015. Afin que ses démarches s'inscrivent en cohérence avec les travaux de ce sommet, le MEI poursuivra, en collaboration avec la Conférence administrative régionale (CAR), la mise en œuvre des priorités qui y ont été définies et qui sont sous sa responsabilité.
- Par ailleurs, le MEI poursuivra son appui financier pour le maintien d'une ressource de coordination afin de soutenir la mobilisation et le déploiement du plan d'action de la filière de la fourrure nordique.

Priorité

6 — Entrepreneuriat – Promouvoir la culture entrepreneuriale; favoriser la relève

entrepreneuriale et le transfert d'entreprise et diffuser des outils élaborés pour soutenir la diversification et la croissance des petites et moyennes entreprises

Réponse

- Des groupes de travail ont été formés afin de déterminer des priorités à la suite du Sommet économique régional 2015. Afin que ses démarches s'inscrivent en cohérence avec les travaux de ce sommet, le MEI poursuivra, en collaboration avec la Conférence administrative régionale (CAR), la mise en œuvre des priorités qui y ont été définies et qui sont sous sa responsabilité.
- Le MEI poursuivra la diffusion de formations portant sur les meilleures pratiques d'affaires dans la région ou sur l'accompagnement de cohortes d'entreprises. Des formations seront aussi offertes aux intervenants en développement économique.

Priorité

7 — Transports – Assurer la pérennité des chemins multiusages; maximiser le potentiel ferroviaire et optimiser les installations portuaires

Réponse

- Des groupes de travail ont été formés afin de déterminer des priorités à la suite du Sommet économique régional 2015. Afin que ses démarches s’inscrivent en cohérence avec les travaux de ce sommet, le MEI poursuivra, en collaboration avec la Conférence administrative régionale (CAR), la mise en œuvre des priorités qui y ont été définies et qui sont sous sa responsabilité.
- L’élaboration des plans de développement des zones industrialo-portuaires (zones IP) de Saguenay se fait en concertation avec les intervenants régionaux. Le gouvernement finance jusqu’à 70 % des dépenses associées à la réalisation de ces plans de développement, et ce, jusqu’à concurrence de 125 000 \$. La direction régionale coordonne et soutient la réalisation des travaux des comités locaux.

Priorité

9 — Tourisme – Consolider, structurer et organiser l’offre touristique régionale; Réaliser la promotion concertée auprès de la clientèle extrarégionale; Maintenir et améliorer les infrastructures récréotouristiques

Réponse

- Des groupes de travail ont été formés afin de déterminer des priorités à la suite du Sommet économique régional 2015. Afin que ses démarches s’inscrivent en cohérence avec les travaux de ce sommet, le MEI poursuivra, en collaboration avec la Conférence administrative régionale (CAR), la mise en œuvre des priorités qui y ont été définies et qui sont sous sa responsabilité.
- En lien avec cette priorité, le MEI appuie dans la région un créneau d’excellence de la démarche ACCORD, soit le créneau Tourisme d’aventure et écotourisme.

Priorité

10 — Numérique – Favoriser l’appropriation du numérique et des nouvelles technologies par les entreprises; stimuler l’essor de l’industrie du cinéma court et de la créativité numérique

Réponse

- Des groupes de travail ont été formés afin de déterminer des priorités à la suite du Sommet économique régional 2015. Afin que ses démarches s’inscrivent en cohérence avec les travaux de ce sommet, le MEI poursuivra, en collaboration avec la Conférence administrative régionale (CAR), la mise en œuvre des priorités qui y ont été définies et qui sont sous sa responsabilité.
- Le gouvernement du Québec maintient son soutien aux entreprises du secteur aérospatial par la mise en place de mesures issues de la Stratégie québécoise de l’aérospatiale 2016-2026. Le MEI maintiendra son soutien financier au développement d’un centre d’essai pour la préqualification de systèmes de drones dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.
- En lien avec cette priorité, le MEI maintiendra son appui à la mise en place d’un nouveau créneau d’excellence dans le secteur des drones civils et commerciaux.

Priorité

11 — Développement des communautés – Soutenir la lutte à la pauvreté, l’inclusion sociale et la participation citoyenne; les initiatives de développement et de maintien d’environnements favorables à la qualité de vie des citoyens; l’économie sociale et solidaire; le développement culturel; les efforts de prévention de l’abandon scolaire; l’adaptation des mesures et services à la réalité culturelle des Premières Nations dans l’offre de service liée au développement social

Réponse

- Des groupes de travail ont été formés afin de déterminer des priorités à la suite du Sommet économique régional 2015. Afin que ses démarches



s'inscrivent en cohérence avec les travaux de ce sommet, le MEI poursuivra, en collaboration avec la Conférence administrative régionale (CAR), la mise en œuvre des priorités qui y ont été définies et qui sont sous sa responsabilité.

- Dans le cadre du PAGES 2015-2020, le MEI soutient financièrement les pôles régionaux d'économie

sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif. Le Pôle d'économie sociale du Saguenay-Lac-Saint-Jean et le point de service régional de la CDRQ pourront donc, en collaboration avec la direction régionale du MEI, aider la région dans cette priorité.

3 – CAPITALE-NATIONALE

Priorité

4 — Assurer le déploiement du numérique

Les intervenants s'attendent à recevoir les appuis nécessaires de la part des instances gouvernementales appropriées pour que les services soient efficaces dans l'ensemble des secteurs.

Une vision nationale du déploiement du numérique devra être élaborée. De plus, les programmes d'infrastructure devront inclure l'accès à l'Internet haute vitesse et à la téléphonie cellulaire.

Réponse

- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité avec la collaboration de la

CAR ainsi qu'avec celle des villes – notamment la Ville de Québec, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

Priorité

5 — Assurer la mise en œuvre de l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale

Faire de la mise en œuvre de cette entente une priorité régionale.

Réponse

- Le MEI appuiera le Secrétariat à la Capitale-Nationale et la CAR dans la mise en œuvre de l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale.

4 – MAURICIE

Priorité

2 — Assurer l'occupation du territoire par le développement de communautés dynamiques et en santé, notamment pour les jeunes, les personnes âgées et les milieux éloignés ou dévitalisés

Favoriser l'accès à des services de télécommunication efficaces sur l'ensemble du territoire.

Réponse

- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

Priorité

6 — Intensifier la diversification de l'économie, notamment au sein des secteurs porteurs et d'avenir

Stimuler et soutenir la création d'entreprises.

Favoriser le développement de filières permettant à la région de bénéficier d'avantages distinctifs.

Encourager et stimuler les maillages innovants.

Valoriser et soutenir le développement de l'économie sociale.

Réponse

- Dans le cadre du PAGES 2015-2020, le MEI soutient financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif. Le Pôle d'économie sociale de la Mauricie et le point de service régional de la CDRQ pourront donc, en collaboration avec la direction régionale du MEI, aider la région dans cette priorité.
- Par ailleurs, le MEI a appuyé la mise en place du nouveau créneau d'excellence Conception et fabrication de machines dans la région de la Mauricie et les territoires des MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska. L'implantation de ce nouveau créneau d'excellence permettra de renforcer le savoir-faire québécois dans plusieurs domaines prometteurs tels que celui de la conception et de la fabrication de machines. Il contribuera également à la diversification économique de la région.
- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

Priorité

7 — Consolider et soutenir la croissance des entreprises existantes

Stimuler et soutenir la capacité d'innovation des entreprises.

Favoriser le développement de nouveaux marchés.

Susciter les maillages entre les centres de recherche, les établissements d'enseignement et les entreprises.

Réponse

- Le Fonds de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie vise à appuyer les entreprises qui réaliseront des projets notamment sur le territoire de la Mauricie. Les projets doivent contribuer à stimuler l'entrepreneuriat, à soutenir les PME et à encourager l'investissement dans les secteurs porteurs d'avenir pour la région. Le Fonds soutient entre autres des projets d'investissement, de conception de produits et de procédés, et de développement d'entreprises à l'international.
- Par ailleurs, le MEI apporte un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX. Ainsi, Carrefour Québec international a pour mandat de sensibiliser, de former et de préparer à l'exportation les entreprises de la région.
- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

Priorité

8 — Créer des conditions favorables à de nouveaux investissements

Optimiser l'organisation des services et des infrastructures.

Réponse

- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

Priorité

10 — Assurer la relève et le transfert d'entreprise

Améliorer et faire connaître les processus d'accompagnement.

Réponse

- Par son appui au CTEQ, le Ministère soutient les repreneurs et les cédants dans le processus de transfert d'entreprises. Cet organisme, présent dans toutes les régions du Québec, a pour mission de

répondre à l'enjeu important que représente la relève des dirigeants. Il se distingue en offrant un soutien neutre aux entrepreneurs. Par l'intermédiaire de la Table d'action en entrepreneuriat régionale, le MEI travaillera avec les intervenants locaux à promouvoir les services du CTEQ.

Priorité

13 — Développer la culture entrepreneuriale

Soutenir le développement de l'entrepreneuriat éducatif.

Réponse

- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

5 – ESTRIE

Priorité

2 — Soutenir les entreprises estriennes dans leurs efforts pour maintenir et améliorer leur valeur ajoutée et leur prospérité

Offrir des services en innovation et en exportation aux entreprises (automatisation, amélioration des procédés, commercialisation et développement de produits).

Réponse

- Le Fonds de diversification économique de la MRC des Sources et le Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic visent à appuyer les entreprises qui réaliseront des projets sur ces territoires. Ces projets doivent contribuer à stimuler l'entrepreneuriat, à soutenir les PME et à encourager l'investissement dans les secteurs porteurs d'avenir pour la région.
- En lien avec cette priorité, le MEI appuie dans

la région cinq créneaux d'excellence de la démarche ACCORD, soit les créneaux Bio-industries environnementales, SAGE-Innovation, Vallée des Élastomères, Transformation du bois d'apparence et composites ainsi que le créneau de l'Industrie des systèmes électroniques du Québec (CISEQ).

- Le MEI apporte également un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX. Ainsi, Carrefour Québec international a pour mandat de sensibiliser, de former et de préparer à l'exportation les entreprises de la région.
- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

Priorité

3 — Mettre en place les conditions gagnantes pour favoriser l'attraction d'entreprises

Partager les connaissances et l'information relatives aux atouts distinctifs de la région de l'Estrie et faire rayonner ceux-ci.

Réponse

- En lien avec cette priorité, le MEI appuie dans la région cinq créneaux d'excellence de la démarche ACCORD, soit les créneaux Bio-industries environnementales, SAGE-Innovation, Vallée des Élastomères, Transformation du bois d'apparence et composites ainsi que le créneau de l'Industrie des systèmes électroniques du Québec (CISEQ).
- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

Priorité

9 — Augmenter le niveau de connaissance dans les entreprises et les organisations contribuant au développement de l'Estrie

Faciliter le maillage avec les institutions afin de faciliter l'accès à l'information, accueillir des stagiaires apportant de nouvelles connaissances, réaliser des projets de recherche et de développement, et faire de la veille.

Réponse

- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

Priorité

11 — Favoriser l'expression d'une culture entrepreneuriale forte

Valoriser toutes les formes d'entrepreneuriat, qu'elles soient privées, publiques ou collectives.

Réponse

- Dans le cadre du PAGES 2015-2020, le MEI soutient financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif. Le Pôle d'économie sociale de l'Estrie et le point de service régional de la CDRQ pourront donc, en collaboration avec la direction régionale du MEI, aider la région dans cette priorité.
- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

Priorité

14 — Améliorer la disponibilité de services de télécommunication partout en Estrie et favoriser leur utilisation pour l'information et la formation des citoyens

Privilégier l'implantation de meilleurs services de télécommunication sur l'ensemble du territoire.

Réponse

- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

6 – MONTRÉAL

Priorité

1 — Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et PEs du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole

Réponse

- Le MEI et la Ville de Montréal ont élaboré un plan économique commun afin de se doter d'une vision consensuelle quant au développement économique du territoire et de faire converger leurs interventions sur le territoire de la métropole. Ce plan a été soumis pour approbation aux instances de la Ville et du gouvernement du Québec.
- Le MEI poursuivra les démarches entreprises avec la Ville de Montréal afin de mettre en œuvre l'entente Réflexe Montréal.

Priorité

3 — Favoriser l'essor des entreprises montréalaises

Soutenir les entreprises pour accroître leur compétitivité, notamment par l'innovation, l'internationalisation et l'intégration des chaînes de valeur.

Réponse

- L'ensemble des intervenants du MEI ont été consultés dans le cadre des travaux pour l'élaboration d'un plan économique commun afin de se doter d'une vision consensuelle quant au développement des entreprises de Montréal et d'établir un mode d'action concerté pour favoriser l'essor de celles-ci. Le MEI participera donc à la mise en œuvre de ces orientations communes au cours des prochaines années, au profit des entreprises montréalaises.
- Le MEI a invité, à l'automne 2017, les acteurs s'intéressant à la croissance et aux technologies propres à proposer des pistes de réflexion en vue de l'élaboration d'un plan d'action. La consultation est désormais terminée. Le Plan d'action pour la croissance et les technologies propres pourra inclure des initiatives encourageant l'innovation,

la commercialisation et l'adoption de technologies propres (y compris les services), l'adoption de bonnes pratiques appuyant la croissance propre, etc.

- En ce qui concerne l'Est de Montréal, l'élaboration d'un plan de développement des zones industrialo-portuaires (zone IP) de Montréal et de Montréal-Est est en cours de réalisation; il s'exécute en concertation avec les intervenants régionaux. Le gouvernement finance jusqu'à 70 % des dépenses associées à la réalisation de ces plans de développement, et ce, jusqu'à concurrence de 125 000 \$. La direction régionale coordonne et soutient la réalisation des travaux des comités locaux.
- Le MEI apporte également un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX. Ainsi, à Montréal, la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, Export Montréal Ouest et les experts d'ACCLR de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) ont pour mandat de sensibiliser, de former et de préparer à l'exportation les entreprises de leur territoire.
- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle de la Ville de Montréal et de nombreux partenaires locaux.

Priorité

7 — Assurer la croissance durable et sobre en carbone

Miser sur les technologies propres et l'application des principes de l'économie circulaire dans la région de Montréal.

Réponse

- Le MEI accompagnera la Ville de Montréal dans la mise en œuvre de son projet Parcours innovation PME MTL, axé sur développement durable, et collaborera à ses initiatives en synergie industrielle et en économie circulaire.

7 – OUTAOUAIS

Priorité

2 — Renforcer la position concurrentielle de l'Outaouais à l'égard de sa situation frontalière

Saisir les occasions découlant de la position géographique de la région, située à proximité de la capitale nationale et de la rive ontarienne.

- Le MEI collabore aux travaux de l'Observatoire du développement de l'Outaouais, créé par l'Université du Québec en Outaouais dans le but d'évaluer les forces, les faiblesses, les occasions et les menaces liées à la situation frontalière des collectivités outaouaises.
- Le MEI évaluera l'opportunité de proposer, en collaboration avec des partenaires du milieu et de la CAR, des projets de recherche permettant de recommander des actions favorisant l'expansion des exportations régionales vers l'Est ontarien.

Priorité

6 — Favoriser la création d'entreprises et la culture entrepreneuriale tant en milieu rural qu'en milieu urbain

Appuyer le développement des services d'accompagnement et d'information pour l'accueil, le démarrage, le développement et la relève d'entreprises, y compris les entreprises d'économie sociale.

Réponse

- Dans le cadre du PAGES 2015-2020, le MEI soutient financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif. Le Pôle d'économie sociale Outaouais et le point de service régional de la CDRQ pourront donc, en collaboration avec la direction régionale du MEI, aider la région dans cette priorité.

- Par ailleurs, Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS), un organisme de liaison et de transfert en économie sociale soutenu financièrement par le MEI, effectue des travaux portant sur l'intégration de l'entrepreneuriat collectif dans les cursus collégiaux et universitaires. La région pourra s'y référer dans ce dossier.
- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

Priorité

7 — Soutenir la diversification économique et l'innovation

Soutenir les initiatives visant l'innovation et le développement de nouveaux créneaux économiques.

Réponse

- En lien avec cette priorité, le MEI appuie dans la région un créneau d'excellence de la démarche ACCORD, soit le créneau Collectif Bois.
- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

8 – ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Priorité

1 — Favoriser et soutenir la desserte en Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire de la région

Favoriser un accès performant et abordable aux services IHV et cellulaires sur l'ensemble du territoire.

Réponse

- Dans le cadre du programme Québec branché, le gouvernement du Québec a annoncé, le 15 décembre 2017, cinq projets qui représentent des investissements de près de 1,5 M\$ et qui visent à brancher 664 foyers à Internet haut débit.
- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

Priorité

2 — Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu

Assurer le partage et le transfert des savoirs issus de la recherche et de l'innovation.

Réponse

- Une convention entre la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et le Centre technologique des résidus industriels (CTRI), d'un montant maximal de 7,5 M\$, est en cours de signature pour les exercices financiers 2018-2019 et 2022-2023. Elle servira au financement d'une portion des frais liés à la réalisation d'un projet de développement des capacités de recherche et d'innovation en matière d'exploitation des métaux stratégiques.

- Par ailleurs, dans le cadre de l'appel de projets visant le développement des connaissances en hydrométallurgie, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) a notamment reçu une aide financière de 28 357 \$ pour le projet Optimisation du traitement des eaux issues des procédés hydrométallurgiques de récupération des éléments des terres rares (ETR) aux fins de leur recirculation. Un troisième et dernier appel de projets sera mis en place au cours de l'exercice financier 2018-2019, et la région pourra bénéficier de cet appel pour faire valoir ses projets de développement des connaissances en hydrométallurgie.

- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

Priorité

5 — Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale

Renforcer la culture entrepreneuriale et la culture de l'innovation.

Réponse

- La direction régionale met en œuvre l'offre de service du MEI principalement auprès d'entreprises appartenant aux filières agricole (agrotransformation), forestière et minière. Cette offre comprend notamment l'accompagnement-conseil, l'accès aux différents programmes et mesures ainsi que la mise en place de formations sur les meilleures pratiques d'affaires (MPA).
- En lien avec cette priorité, le MEI appuie dans la région deux créneaux d'excellence de la démarche ACCORD, soit le Groupe MISA, qui exploite la filière minière, et Épinex, qui exploite la filière forestière.

- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise

en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

9 – CÔTE-NORD

Priorité

1 — Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique

Relever les différentes particularités des territoires, en collaboration avec les MRC, et proposer des recommandations afin d'adapter les actions gouvernementales et de les appliquer avec davantage de cohérence sur la Côte-Nord.

Réponse

- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

Priorité

2 — Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications

Favoriser le déploiement et le développement des infrastructures numériques et de téléphonie pour assurer une couverture complète du territoire.

Réponse

- Le MEI travaillera, de concert avec la Société du Plan Nord et des organismes régionaux, à soutenir une proposition visant à améliorer le réseau de télécommunications de la Basse-Côte-Nord. Ce projet permettrait de brancher l'ensemble des communautés de la région à Internet haut débit.

- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

Priorité

3 — Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord

Favoriser la création de fonds de diversification économique régional s'adaptant à chacune des MRC de la région.

Réponse

- En lien avec cette priorité, le MEI appuie dans la région deux créneaux d'excellence de la démarche ACCORD, soit les créneaux Ressources, sciences et technologies marines, et Ingénierie des procédés industriels, miniers et métallurgiques.
- Dans le cadre de la Stratégie maritime du Québec 2015-2020, le MEI coordonne les travaux des zones industrialo-portuaires (zones IP). L'élaboration de plans de développement des zones IP de Port-Cartier, de Baie-Comeau et de Sept-Îles se fait en concertation avec les intervenants régionaux. Le gouvernement finance jusqu'à 70 % des dépenses associées à la réalisation de ces plans de développement, et ce, jusqu'à concurrence de 125 000 \$.
- Le gouvernement a lancé la Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020, qui inclut une série de mesures de soutien à l'exportation pour les entreprises de toutes les régions du Québec. Cette



stratégie prévoit également, par le Programme Exportation (PEX), un financement non remboursable aux entreprises québécoises pour la réalisation de projets axés sur le développement de leurs marchés hors Québec. Le traitement des demandes des entreprises souhaitant adhérer à ce programme est principalement réalisé par les directions régionales du MEI.

- Les entreprises des régions éloignées du Québec, dont celles de la Côte-Nord, obtiennent un supplément de 800 \$ pour les dépenses liées à leur participation à une foire commerciale et un supplément de 500 \$ pour les dépenses liées à leurs déplacements à l'étranger.
- Enfin, la direction régionale entend poursuivre sa collaboration avec la CAR et le milieu pour favoriser la création d'un fonds de diversification économique régional.
- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

Priorité

4 — Développer l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et renforcer la capacité d'agir des entrepreneurs

Susciter l'intérêt des entrepreneurs et de la relève à l'égard des attraits et des forces du milieu.

Réponse

- Dans le cadre du PAGES 2015-2020, le MEI soutient financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif. Le Pôle d'économie sociale de la Côte-Nord et le point de service régional de la CDRQ pourront donc, en collaboration avec la direction régionale du MEI, aider la région dans cette priorité.
- Le MEI a également entrepris, en collaboration avec la Société du Plan Nord, une tournée régionale

d'information traitant de l'attribution des contrats publics à l'intention des entreprises de la Côte-Nord. Elle permet, entre autres, de faire connaître aux PME les processus d'approvisionnement des grands donneurs d'ordres publics provinciaux et les occasions d'affaires.

- Le MEI appuie financièrement, par son programme Startup Québec (volet 2), le Centre d'entrepreneuriat et de valorisation des innovations (CEVI), qui vise à favoriser le démarrage et le développement d'entreprises innovantes.
- Le MEI apporte également un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX. Ainsi, Commerce international Côte-Nord a pour mandat de sensibiliser, de former et de préparer à l'exportation les entreprises de la région.
- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

Priorité

8 — Agir en synergie

Favoriser la cohésion des actions entre les MRC, les ministères et organismes, les municipalités, les entreprises ainsi que les travailleurs et les autochtones pour éviter la décroissance économique et soutenir la mise en œuvre des grands projets.

Réponse

- Le MEI met en place des comités interministériels visant à assurer la cohésion entre les ministères et les organismes pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs et la sauvegarde d'entreprises stratégiques.

10 – NORD-DU-QUÉBEC

Priorité

3 — Diminuer l'isolement de la Jamésie, ses villes et localités en agissant sur les fronts du transport et des nouvelles technologies

Amorcer l'appropriation du numérique et des nouvelles technologies par les entreprises.

Réponse

- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

Priorité

4 — Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles

Soutenir les activités de recherche et de développement.

Réponse

- La direction régionale met en œuvre l'offre de service du MEI principalement auprès d'entreprises crie et jamésiennes appartenant à la filière du tourisme nordique et à celle du domaine forestier. Cette offre de service comprend notamment l'accompagnement-conseil, l'accès aux différents programmes d'aide financière et la mise en place de formations relatives aux meilleures pratiques d'affaires (MPA).

- En lien avec cette priorité, le MEI appuie dans la région deux créneaux d'excellence de la démarche ACCORD, soit les créneaux Tourisme nordique et, en collaboration avec de la région Abitibi-Témiscamingue, Épinex, qui exploite la filière forestière et qui s'appuie sur la ressource de l'épinette noire.
- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

Priorité

5 — Soutenir le développement et la diversification de l'économie

Mettre en place un comité régional de développement économique (CRDÉ).

Réponse

- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

11 – GASPÉSIE

Priorité

3 — Soutenir l'enseignement et la recherche en région

Soutenir le développement des centres de recherche présents dans la région et encourager le maillage entre ces derniers, les institutions universitaires, les entreprises et les organismes de la région.

Réponse

- Le MEI appuie financièrement trois CCTT dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, soit le Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD), un centre en pratiques sociales novatrices; Merinov, le Centre d'innovation de l'aquaculture et des pêches du Québec affilié au Cégep de la Gaspésie et des Îles; et le TechnoCentre éolien. Ces CCTT exercent, dans leur domaine respectif, des activités de recherche appliquée, d'aide technique et d'information visant la formation de la main-d'œuvre; d'élaboration et de réalisation de projets d'innovation technologique; et d'implantation et de diffusion de technologies nouvelles. Ils contribuent ainsi au développement des PME dans la région.
- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

Priorité

5 — Participer au développement économique et à la création d'emplois

Soutenir le développement de l'entrepreneuriat individuel et collectif.

Réponse

- Le MEI apporte un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX. Ainsi, GIMXPORT a pour mandat de sensibiliser, de former et de préparer à l'exportation les entreprises de la région.
- L'élaboration d'un plan de développement de la zone IP de Gaspé se fait en concertation avec les intervenants régionaux. Le gouvernement finance jusqu'à 70 % des dépenses associées à la réalisation de ces plans de développement, et ce, jusqu'à concurrence de 125 000 \$. La direction régionale coordonne et soutient la réalisation des travaux des comités locaux.
- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

Priorité

6 — Assurer le transport des personnes, des marchandises et des informations fiable et efficace sur l'ensemble du territoire

Soutenir et appliquer la Stratégie numérique de la Gaspésie.

Réponse

- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

Priorité

7 — Soutenir les secteurs d'activités phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne et le tourisme

Soutenir le développement des créneaux d'excellence de la région (le créneau Récréotourisme, le créneau Éolien et le créneau Ressources, sciences et technologies marines) et la poursuite des efforts de recherche et d'innovation dans ces secteurs, notamment en favorisant le maillage avec les centres de recherche.

- En lien avec cette priorité, le MEI appuie dans la région trois créneaux d'excellence de la démarche ACCORD, soit les créneaux Ressources, sciences et technologies marines, Éolien et Récréotourisme.
- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

Réponse

11 – ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Priorité

1 — Renverser la tendance démographique

Stimuler la fibre entrepreneuriale (relève et création de nouvelles entreprises).

Réponse

- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de nombreux partenaires locaux.

Priorité

2 — Assurer des liens de transport et de communications efficaces entre l'archipel et le continent

Sécuriser le territoire et améliorer l'accès à celui-ci.

Réponse

- Le MEI soutient l'allocation d'un financement gouvernemental additionnel s'ajoutant à celui du programme Québec branché pour la mise à niveau du réseau de câbles sous-marins de fibre optique reliant les Îles-de-la-Madeleine et la Gaspésie.
- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de nombreux partenaires locaux.

Priorité

3 — Consolider et diversifier notre économie

Renforcer les créneaux d'excellence et tous les autres créneaux qui pourraient contribuer à diversifier l'économie de la région.

Réponse

- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région,



le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra

avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de nombreux partenaires locaux.

12 – CHAUDIÈRE-APPALACHES

Priorité

10 — Placer l'innovation et la culture entrepreneuriale au cœur du développement économique de la région

Appuyer le développement de centres de recherche, de pôles de croissance, d'incubateurs et de vigies technologiques.

Réponse

- En lien avec cette priorité, le MEI appuie dans la région trois créneaux d'excellence de la démarche ACCORD, soit les créneaux Vallée de la Plasturgie, Valorisation du bois dans l'habitation (BOCA) et Matériaux textiles techniques, en collaboration avec les régions du Centre-du-Québec et de la Montérégie.
- L'élaboration d'un plan de développement de la zone IP de Québec-Lévis se fait en concertation avec les intervenants régionaux. Le gouvernement finance

jusqu'à 70 % des dépenses associées à la réalisation de ces plans de développement, et ce, jusqu'à concurrence de 125 000 \$. La direction régionale coordonne et soutient la réalisation des travaux des comités locaux.

- Dans le cadre du PAGES 2015-2020, le MEI soutient financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif. Le Pôle d'économie sociale de Chaudière-Appalaches et le point de service régional de la CDRQ pourront donc, en collaboration avec la direction régionale du MEI, aider la région dans cette priorité.
- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

13 – LAVAL

Priorité

2 — Stimuler la vitalité sociale et le développement économique socialement responsable

Soutenir l'action communautaire et les initiatives en économie sociale.

Réponse

- Dans le cadre du PAGES 2015-2020, le MEI soutient financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et

soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif. Le Pôle d'économie sociale de Laval et le point de service régional de la CDRQ pourront donc, en collaboration avec la direction régionale du MEI, aider la région dans cette priorité.

- Le MEI poursuivra la mise en œuvre de l'Accompagnement-conseil stratégiqueMC sur le territoire de Laval, service visant à intervenir auprès d'entreprises qui font face à des difficultés ou à des défis particuliers, afin d'accélérer leur croissance et leur rentabilité, et de les encourager à adopter des pratiques écoresponsables permettant l'amélioration des retombées sociales, environnementales et économiques liées à leurs activités.

- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle de la Ville de Laval et de nombreux partenaires locaux.

Priorité

4 — Développement d'un pôle culturel phare à portée internationale au cœur du centre-ville : une culture qui rayonne au-delà de ses frontières

Implanter un pôle culturel phare à portée internationale au cœur du centre-ville : une culture qui rayonne au-delà de ses frontières.

Réponse

- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle de la Ville de Laval et de nombreux partenaires locaux.

Priorité

6 — Stimuler la croissance des entreprises et de l'entrepreneuriat dans le cadre de projets durables, innovants et structurants

Faciliter l'entrepreneuriat technologique et le développement d'innovation ayant des retombées sur les enjeux d'une ville intelligente et sur son développement économique tout en améliorant l'efficacité et l'efficacité des opérations municipales, la qualité des services rendus, le développement durable du territoire, l'interrelation entre les citoyens et la qualité de vie dans son ensemble.

Renforcer la communauté entrepreneuriale et augmenter le nombre de projets entrepreneuriaux à Laval.

Rassembler et mobiliser l'ensemble des partenaires concernés.

Réponse

- L'un des objectifs de la Stratégie québécoise des sciences de la vie 2017-2027 est de favoriser la création d'entreprises innovatrices et d'en assurer la croissance. La disponibilité de locaux spécialisés et l'accompagnement des entrepreneurs sont des conditions essentielles au développement d'entreprises performantes dans le domaine des sciences de la vie.
- Par ailleurs, le MEI maintiendra sa participation au Comité des partenaires de Laval, qui est dirigé par la Ville de Laval.
- Le MEI poursuivra la diffusion de formations portant sur les meilleures pratiques d'affaires (MPA) auprès des dirigeants et travailleurs stratégiques de Laval.
- Le MEI apporte également un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX. Ainsi, la Ville de Laval, par l'entremise de son service de développement économique, a pour mandat de sensibiliser, de former et de préparer à l'exportation les entreprises de la région.
- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle de la Ville de Laval et de nombreux partenaires locaux.

Priorité

7 — Créer un laboratoire d'innovation sociale

Engager et soutenir la communauté lavalloise dans un processus collaboratif continu de recherche de solutions novatrices pour un maximum de retombées sociales engendrées par des entreprises collectives et sociales.

Réponse

- Concernant les retombées sociales des entreprises, l'organisme Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS) réalise, avec le soutien financier du MEI, des travaux qui pourront également aiguiller la région en ce sens. D'autres acteurs nationaux pourraient appuyer les projets d'incubateurs de la région.

- D'ailleurs, le MEI poursuivra sa participation au comité de développement du Laboratoire d'innovation sociale de Laval, dirigé par le Pôle d'économie sociale de Laval (PRESL).
- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera,

au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle de la Ville de Laval et de nombreux partenaires locaux.

14 – LANAUDIÈRE

Priorité

1 — L'amélioration de la compétitivité et le développement de marché par l'innovation, la recherche, l'incubation et le virage numérique, tout en favorisant le maintien de créneaux porteurs afin de qualifier les entreprises pour la 4^e révolution industrielle

Apporter un soutien à la recherche liée au développement d'entreprises et à l'innovation.

Réponse

- En lien avec cette priorité, le MEI appuie dans la région deux créneaux d'excellence de la démarche ACCORD, soit les créneaux Alliance Métal Québec et Design d'ameublement, en collaboration avec la région de la Mauricie.
- Le MEI apporte également un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX. Ainsi, la Société de développement international de Lanaudière (SODIL) a pour mandat de sensibiliser, de former et de préparer à l'exportation les entreprises de la région.
- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

Priorité

2 — L'adéquation de l'offre de formation aux besoins des entreprises, le rehaussement de la qualification des jeunes, de la compétence de la main-d'œuvre et des entrepreneurs

La valorisation de la culture entrepreneuriale et de l'entrepreneuriat.

Réponse

- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.
- Priorité
- 3 — L'accompagnement et le soutien aux entreprises et aux entrepreneurs dans toutes les phases de leur développement (démarrage, consolidation, expansion, transfert, etc.) et dans l'ensemble des secteurs économiques (agroalimentaire, touristique, industriel, service, etc.)
- Le soutien et l'accompagnement aux repreneurs et aux cédants afin de favoriser une bonne transition, entre autres dans un contexte de relève familiale.

Réponse

- Par son appui au CTEQ, le Ministère soutient les repreneurs et les cédants dans le processus de transfert d'entreprises. Cet organisme, présent dans toutes les régions du Québec, a pour mission de répondre à l'enjeu important que représente la relève des dirigeants. Il se distingue en offrant un soutien neutre aux entrepreneurs. Par l'intermédiaire de la Table d'action en entrepreneuriat régionale, le MEI travaillera avec les intervenants locaux à promouvoir les services du CTEQ.

Priorité

4 — La mise en valeur et la promotion des biens et des produits régionaux, de la consommation responsable, de la saine gestion des matières résiduelles et de la valorisation d'une économie circulaire

Mettre l'accent sur une économie circulaire favorisant le développement durable et la valorisation des sous-produits industriels.

Réponse

- Lanaudière Économique soutient les organismes du territoire dans leurs démarches liées au développement durable et à l'économie circulaire, de façon à augmenter leur productivité et leur

rentabilité tout en contribuant à faire de Lanaudière une vitrine en matière de développement durable. La direction régionale entend poursuivre sa collaboration avec cet organisme dans la mise en œuvre de cette priorité.

Priorité

8 — L'accès à Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire

Certaines portions du territoire lanaudois sont toujours sans desserte Internet haute vitesse abordable et stable.

Réponse

- Dans le cadre du programme Québec branché, le gouvernement du Québec a annoncé, le 18 décembre 2017, six projets qui représentent des investissements de plus de 7,1 M\$ et qui visent à brancher 3522 foyers à Internet haut débit.
- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

15 – LAURENTIDES

Priorité

1 — Assurer la compétitivité économique des Laurentides

Soutenir le développement et la croissance des entreprises.

Réponse

- En lien avec cette priorité, le MEI appuie dans la région deux créneaux d'excellence de la démarche ACCORD, soit les créneaux Signature Bois Laurentides et Tourisme de villégiature quatre saisons.

- Le MEI apporte également un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX. Ainsi, Laurentides International a pour mandat de sensibiliser, de former et de préparer à l'exportation les entreprises de la région.
- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

16 – MONTÉRÉGIE

Priorité

3 — Créer la richesse par l'économie et l'innovation

Soutenir l'innovation.

Réponse

- En lien avec cette priorité, le MEI appuie dans la région le Pôle d'excellence québécois en transport terrestre et quatre créneaux d'excellence de la démarche ACCORD, soit les créneaux Industrie des systèmes électroniques du Québec, Matériaux textiles techniques, Réseau de la transformation métallique du Québec et TransformAction.
- Le MEI apporte également un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX. Ainsi, Développement économique de l'agglomération de Longueuil (DEL), Expansion PME (Montérégie-Est) et Commerce international Québec Montérégie-Ouest ont pour mandat de sensibiliser, de former et de préparer à l'exportation les entreprises de la région.
- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

Priorité

4 — Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale

Promouvoir la culture et la relève entrepreneuriales.

Réponse

- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI,

par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

Priorité

5 — Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie

Se doter des outils permettant l'implantation d'Internet haute vitesse dans l'ensemble du territoire.

Réponse

- Dans le cadre du programme Québec branché, le gouvernement du Québec a annoncé, le 11 décembre 2017, trois projets qui représentent des investissements de près de 7 M\$ et qui visent à brancher 2430 foyers à Internet haut débit.
- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

Priorité

8 — Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie

Mettre de l'avant des actions pour faire reconnaître l'importance d'assurer une plus grande fluidité du transport autoroutier et pour développer des infrastructures de transport performantes, y compris le réseau ferroviaire, ayant un rôle levier pour l'ensemble de la Montérégie.

Réponse

- L'élaboration d'un plan de développement des zones industrialo-portuaires (zones IP) de Sorel-Tracy, de Contrecoeur-Varenne, de Sainte-Catherine et de Salaberry-de-Valleyfield fait l'objet d'une concertation régionale, associée notamment à la synergie industrielle. Le gouvernement finance jusqu'à 70 % des dépenses associées à la réalisation des plans de développement afférents aux zones IP, et ce, jusqu'à concurrence de 125 000 \$. La direction régionale coordonne et soutient la réalisation des travaux des comités locaux.
- De plus, la Stratégie maritime du Québec 2015-2020 prévoit deux pôles logistiques en Montérégie, soit ceux de Contrecoeur et de Vaudreuil-Soulanges.
- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

17 – CENTRE-DU-QUÉBEC

Priorité

1 — Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales

Mobiliser les collectivités pour en faire des communautés entrepreneuriales.

Réponse

- Le Fonds de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie vise à appuyer les entreprises qui réaliseront des projets notamment sur le territoire Centre-du-Québec. Les projets doivent contribuer à stimuler l'entrepreneuriat, à soutenir les PME et à encourager l'investissement dans les secteurs porteurs d'avenir pour la région. Le Fonds soutient entre autres des projets d'investissement, de développement de produits et de procédés, et de développement d'entreprises à l'international.
- En lien avec cette priorité, le MEI appuie dans la région deux créneaux d'excellence de la démarche ACCORD, soit les créneaux Meuble et bois ouvré et Matériaux textiles techniques, en collaboration avec les régions Chaudière-Appalaches et Montérégie.
- L'élaboration d'un plan de développement de la zone IP de Bécancour se fait en concertation avec les intervenants régionaux. Le gouvernement finance jusqu'à 70 % des dépenses associées à la réalisation de ces plans de développement, et ce, jusqu'à concurrence de 125 000 \$. La direction régionale

coordonne et soutient la réalisation des travaux des comités locaux.

- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

Priorité

3 — Prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunications

Combiner l'action des MRC pour assurer l'accès à Internet haute vitesse, l'opération des réseaux ainsi que la desserte cellulaire partout sur le territoire.

Réponse

- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MEI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.



ACTIONS PRÉVUES DE DÉCENTRALISATION, DE DÉLÉGATION ET DE RÉGIONALISATION

Le Ministère est présent dans toutes les régions du Québec par l'entremise de ses directions régionales, qui accompagnent les entreprises et travaillent en concertation avec les instances locales pour appuyer les clientèles dans leurs besoins spécifiques liés au développement des affaires. Il poursuit son appui aux organismes ou initiatives qui ont des retombées importantes dans le développement des régions, dont les créneaux et les pôles d'excellence ainsi que les grappes industrielles, les centres collégiaux de transfert de technologie et les pôles régionaux d'économie sociale.

Le Ministère poursuivra sa démarche, en collaboration avec les partenaires du milieu, dans toutes les régions du Québec. Les directions régionales du Ministère auront un rôle particulièrement important à jouer dans le déploiement de ce plan d'action en occupation et en vitalité des territoires. Ces dernières sont la porte d'entrée permettant d'accéder à la majorité des mesures d'appui du Ministère. D'ailleurs, elles sont au cœur de l'analyse des demandes d'aide pour la majorité de ces mesures.

Dans le cadre des travaux liés à l'OVT, elles collaboreront aux travaux de la CAR afin de faciliter la mise en œuvre des priorités définies par les territoires ainsi que des réponses prévues par le Ministère. En lien avec les directions régionales, le Ministère poursuivra sa collaboration avec les CAR ainsi qu'avec la Table gouvernementale aux affaires territoriales pour analyser les propositions soumises par les territoires en matière de décentralisation, de délégation et de régionalisation. Le Ministère rendra compte de la progression de la mise en œuvre du plan d'action dans son rapport annuel de gestion.

CONCLUSION

Le gouvernement du Québec a fait le choix de revoir ses façons de faire dans le soutien au développement des régions en proposant une nouvelle gouvernance qui donne une plus grande latitude aux territoires. La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 s'inscrit dans cette perspective.

L'entrepreneuriat, les exportations et le manufacturier innovant sont les trois piliers de la vision économique du gouvernement. La collaboration de l'ensemble des territoires sera nécessaire afin d'accroître le nombre d'entrepreneurs et d'entreprises, tant individuelles que collectives, dans toutes les régions du Québec. Les actions du Ministère liées à l'OVT viseront à atteindre les objectifs de croissance des entreprises et à favoriser le développement économique des collectivités.

D'ailleurs, le Ministère a collaboré activement aux travaux entourant la définition des priorités de chacun des territoires et il appuiera leur mise en œuvre. Ce premier plan d'action relatif à l'OVT répond aux nombreuses préoccupations soulevées par ces territoires. Au cours des deux prochaines années, le Ministère sera à l'écoute de leurs besoins afin de clarifier les priorités qui ont été déterminées et de faciliter leur mise en œuvre.

